



CONCOURS JURIDIQUE 2020

CATÉGORIE : RÉPERTOIRE ET MANUEL DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

La **Fondation du Barreau du Québec** est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2020 destiné aux auteurs d'un *répertoire* ou d'un *manuel de pratique professionnelle* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un volume, écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, paru en 2018 ou 2019 (la date de l'achèvement d'imprimerie en faisant foi), et traitant sous la forme de répertoire (dictionnaire, législation annotée, formulaires, table analytique, etc.) ou de manuel de pratique professionnelle (guide pratique, etc.) d'un sujet de nature juridique.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou doit être professeur au sein d'une université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en notariat) ou à l'École du Barreau du Québec.

Ne peut être considérée aux fins du présent concours que la première édition d'un ouvrage; toutefois, lorsqu'un texte paru pour la première fois pendant la période de référence de ce concours, soit 2018 ou 2019, fait l'objet d'une réédition ou d'une mise à jour pendant cette même période, la version la plus récente est également admissible. Peuvent également être considérés aux mêmes conditions deux ou plusieurs volumes d'un même ouvrage. Sont exclues les œuvres produites à la demande de la Fondation.

Un ouvrage déjà primé dans une catégorie ne peut en aucun cas être primé dans une autre catégorie.

3. PRIX

Un prix de 7 000 \$* sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'ouvrage primé par le jury. Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation du Barreau au moment jugé opportun par le conseil d'administration de la Fondation.

Le jury peut recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux volumes, répertoires ou manuels distincts, si la qualité et la pertinence de l'ouvrage le justifient.

Le jury peut également recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un volume, répertoire ou manuel ne recevant pas le prix se voit décerner une mention honorable.

4. PROCÉDURE

Tout auteur, coauteur ou éditeur ou toute autre personne qui a obtenu le consentement écrit de l'auteur ou des coauteurs peut soumettre un volume dans le cadre du concours en envoyant six (6) exemplaires ou un original et quatre photocopies au bureau du secrétariat de la Fondation. Ces exemplaires demeurent la propriété de la Fondation.

5. JURY

Les ouvrages soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Le jury se réserve la possibilité de requalifier un ouvrage soumis dans la présente catégorie au sein d'une autre catégorie du concours juridique de l'année en cours ou de l'année suivante.

Les membres du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des volumes présentés au concours, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet;
- exhaustivité et caractère systématique de l'exposé;
- profondeur et rigueur de l'analyse;
- apport critique;
- qualité et portée de la synthèse;
- originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique;
- qualité et originalité du style;
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture des inscriptions.

7. PUBLICITÉ

Le concours et ses règles sont annoncés en utilisant tous les moyens de communication à la disposition de la Fondation incluant son site web et les médias sociaux.

8. DATE DE CLÔTURE

Les six (6) exemplaires de l'article juridique doivent être envoyés par la poste au plus tard le **1er mai 2020** à l'adresse suivante :

CONCOURS JURIDIQUE 2020

Catégorie « **Répertoire et manuel de pratique professionnelle** »

Fondation du Barreau du Québec
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8

POUR PLUS D'INFORMATIONS

**FONDATION
BARREAU
DU QUÉBEC**

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449

www.fondationdubarreau.qc.ca

infofondation@barreau.qc.ca

* En raison du contexte exceptionnel, le montant initial de 7 000 \$ a été ajusté à 4 000 \$.